

## LEÇON XXII

## LA MORALE

Introduction :

Troisième partie du catéchisme, la morale se définit comme "la connaissance de la bonté ou de la malice des actes humains en vue de notre béatitude éternelle"

## II Y A DEUX GRANDES SOURCES DE LA MORALE CATHOLIQUE

- le droit naturel (dont le meilleur résumé est le décalogue "10 paroles" ou les commandements de Dieu à Moïse)
- le droit positif (car il s'ajoute à l'autre) dont le meilleur résumé est le discours sur la Montagne de Notre Seigneur Jésus-Christ qui occupe les chapitres V, VI, VII de Saint-Matthieu et commence par les béatitudes. On l'appelle aussi "la loi évangélique" Les lois civiles peuvent aussi obliger en conscience.

Remarques : de tout le droit de l'Ancien Testament qui se composait ;

- des préceptes du culte (Cf. Lévitique)
- des préceptes sociaux (de la Théocratie juive)
- des préceptes du droit naturel,

Il ne reste en vigueur que les derniers (qui sont immuables) tandis que Notre Seigneur a annulé les autres (le voile du Temple se déchire en deux) par le sermon sur la Montagne : ex. Loi du Talion "œil pour œil, dent pour dent »

## I – LE DROIT NATUREL

On appelle droit naturel l'ensemble des obligations morales d'un homme du seul fait de sa nature humaine.

C'est le "mode d'emploi" (*moral*) de l'homme à cause de sa nature. Par exemple, il appartient à la nature de l'homme de ne pas mentir parce que le langage est fait *de soi* pour exprimer la pensée.

**Conséquences :**

- le droit naturel est immuable, comme la nature humaine
- le droit naturel existerait même si Dieu n'avait pas pris soin de la rappeler aux hommes (Au Sinai)
- le droit naturel stricte ne comporte jamais d'exception
- Dieu est directement l'auteur du droit naturel parce qu'il est le créateur de la nature.
- On appelle Droit des nations (« Jus Gentium ») la part du DN en vigueur dans les nations civilisées.

C'est dans le droit naturel qu'un homme trouve **d'abord** la volonté de Dieu. Si un homme ne l'observe pas et prétend observer l'Évangile, c'est un menteur (Cf. Notre-Seigneur au jeune homme riche : "Bon Maître, que ferai-je pour posséder la vie éternelle ?" - "Garde les commandements" (Matthieu XIX, 16-17)

## II – LA LOI ÉVANGÉLIQUE

On l'appelle "positive" (*en plus*) parce qu'elle s'ajoute à l'autre pour perfectionner l'homme et le faire ressembler à Dieu en imitant Notre Seigneur ("image du Dieu invisible") Elle est donc beaucoup plus exigeante et plus difficile parce que beaucoup plus parfaite. Elle se différencie de l'autre :

- parce que selon la grâce, et non selon la nature
- parce qu'on ne peut la suivre que si l'on recherche la perfection et non la simple justice
- sa perfection lui vient de la ressemblance à Dieu.

Remarques : 1° La loi positive (*en général*) n'oblige pas lorsqu'elle présente un grave préjudice. Le droit naturel toujours. On le voit dans l'Ancien Testament (*David et les pains de propositions*) et dans le Nouveau "Si ton âne tombe dans un puits le jour du sabbat...";

2° Il est **faux** de dire que la loi Ancienne serait celle de la  **Crainte** et la nouvelle celle de la **charité**. L'Ancienne demandait déjà l'amour (*Cf Premier commandement*) et la nouvelle demande la crainte ("Celui-là – c'est Dieu – je vous le dis, craignez-le").

Elles s'opposent par leurs perfections différentes, le dépassement de la simple justice (*justice devient synonyme de sainteté*) et par le fait capital que Notre Seigneur est là. Il est le **modèle** inexistant auparavant et qui donne **les moyens** de la sainteté.

### III – LES VERTUS

#### 1) En général :

On peut suivre les commandements, dans un traité de morale (= manière jésuite). Il est mieux de suivre l'ordre des vertus (= *manière dominicaine*).

**Vertu** = disposition habituelle à faire le bien, elle est spirituelle, demeure dans le sujet, lui permet de faire le bien **facilement, rapidement et avec joie**.

**Habitus** = toute disposition habituelle (*exemple. La science, l'art*)

		Naturelles	
	/ bien = vertu		
<b>Habitus</b>	<b>Moraux</b>	<b>Surnaturelles</b>	<b>Théologiques</b> ( <i>Dieu pour objet</i> )
	/ mal = Vice (= <i>péchés capitaux</i> )		<b>Morales</b> ( <i>cardinales</i> )
	<b>Intellectuels</b>	Science, arts	

\* Les vertus sont distinctes selon qu'elles sont naturelles ou surnaturelles. Par exemple, il y a deux prudences dans un homme ► la vertu naturelle qui le règle selon la droite raison  
► la vertu surnaturelle qui l'ordonne à la béatitude éternelle.

#### 2) En particulier :

La vertu théologique nous relie directement à Dieu. Elle a Dieu pour objet immédiat :

- Je crois Dieu (*Foi*)
- J'espère Dieu (*Espérance*)
- J'aime Dieu (*Charité*)

**Ces trois vertus sont toujours surnaturelles**

La vertu morale nous fait agir bien. Elle a une action pour objet. Les quatre principales sont dites cardinales (du latin *cardo* = gond) Les vertus se distinguent par les facultés qu'elles surélèvent.

	Connaissance	Appétit
Spirituel	<i>Foi</i> ► <b>INTELLIGENCE</b> <i>Prudence</i> ►	◀ <i>Espérance</i> <b>VOLONTÉ</b> ◀ <i>Charité</i> ◀ <i>Justice</i>
Sensible	Rien ! <b>LES SENS</b>	<b>LES PASSIONS</b> - concupiscible ◀ <i>Tempérance</i> - irascible ◀ <i>Force</i>